Le conseil pédagogique

La composition-type

- le chef de travaux dans les lycées professionnels et les lycées technologiques
- le conseiller principal d'éducation
- au moins un professeur par champ disciplinaire
- rien n'interdit la présence de l'enseignant documentaliste.....
- au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement
- il est présidé par le chef d'établissement

Ses missions

- favoriser la concertation entre les professeurs
  - coordonner les enseignements
  - la notation
  - l'évaluation des activités scolaires
- préparer la partie pédagogique du projet d'établissement
  - étude des propositions d'expérimentations pédagogiques

Son histoire

- Son origine: la loi d'orientation de 2005
- Sa mise en place: à partir de la rentrée 2006

Ses modalités d'action

- mener une réflexion
- établir un diagnostic de l'établissement
- évaluer les actions mises en place
- formuler des propositions
  - avant le vote en conseil d'administration (C.A)